



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

Conseil d'Administration « FOIRE DE BERE »

Délibération n° 10/2024



Objet : Création des Emplois Budgétaires

EXPOSÉ

Dans le cadre de la création de l'EPIC « Foire de Béré », il est nécessaire d'assurer la continuité des deux emplois précédemment gérés par l'association « Comité de la Foire de Béré ». Les contrats de travail des salariés affectés à l'organisation de la Foire seront transférés à l'EPIC conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du Travail, garantissant la reprise des contrats dans leurs conditions actuelles. Il importe également de créer budgétairement un emploi de directeur de l'EPIC devant être recruté, la fonction de directeur étant, à date, assurée par Monsieur Boisteanu à titre provisoire dans le cadre d'une mise à disposition.

Les emplois à créer sont donc les suivants :

1. un(e) Directeur(rice) de l'EPIC : Responsable de la gestion stratégique et opérationnelle de l'établissement,
2. Deux chargé(e-s) de mission administrative et commerciale : Postes dédiés au suivi administratif, à la relation avec les exposants et à la gestion des inscriptions.

DÉCISION

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

- 1) de créer les emplois budgétaires suivants :
 - 1 Directeur(rice) de l'EPIC
 - 2 Chargé(es) de mission administrative et commerciale
- 2) d'inscrire les crédits nécessaires à ces emplois au budget 2025,
- 3) d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Reçu en préfecture
de Nantes le

31 DEC. 2024

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2024

Le Président,

Jean-Luc MARSOLLIER